

# Compte-rendu du CSE du réseau France 3 des 19 et 20 janvier 2022

En observant une minute de silence, les élus du CSE ont rendu hommage à Gwenaël Rihet, JRI à Angers, décédé brutalement le week-end dernier dans un incendie. Gwenaël était une figure de la rédaction de France 3 Pays de la Loire. C'était aussi un militant de la CGT, il avait été délégué du personnel pendant de nombreuses années. C'est un choc pour tous. Nous adressons nos pensées à sa famille et à ses collègues de travail, en particulier Éric, avec qui il a formé un binôme, des années durant.

La 1<sup>re</sup> réunion du CSE de l'année s'est déroulée dans une ambiance morose, alors que le réseau régional vient de subir une nouvelle mise à l'arrêt de ses programmes et une réduction du nombre de ses éditions, mutualisées sur des aires géographiques sans queue ni tête. Vos élus CGT l'ont exprimé dans leur [déclaration liminaire](#).

En réponse, le patron du Réseau, Philippe Martinetti a indiqué : « *avec humilité et responsabilité, je fais de mon mieux* », tenant à préciser au sujet du PCA (plan de continuité de l'activité) : « *jamais sur les questions de santé, je ne prends de décision en ayant en vue le facteur économique* ».

Alors que les élus dénoncent l'enlisement du dialogue social, Philippe Martinetti affirme qu'il y croit et continuera d'essayer d'initier dans les instances, des espaces de dialogue et de débat. Concernant la santé, sur laquelle le travail des élus et les propositions formulées sont restées lettre morte, le patron du Réseau dit avoir travaillé avec la DRH sur une méthode d'action qu'il entend exposer à la CSSCT (commission santé, sécurité et conditions de travail) dès la prochaine réunion. Nous en jugeons...

## Mesures sanitaires

A la demande des élus, une réunion de la CSSCT a eu lieu dès le 5 janvier, afin de faire le point sur les mesures sanitaires et remonter un certain nombre de dysfonctionnements.



Voir le compte rendu  
de la CSSCT

Un certain nombre de situations ne sont pourtant pas réglées et entraînent une opposition entre les élus et la direction.

**Sur la fourniture de masques FFP2 en voiture de reportage.** Il a fallu nombre d'argumentations – et l'appui du médecin du travail – avant que la direction consente à reconnaître la nécessité d'en mettre à disposition des équipes de reportage, sans être nécessairement en capacité de déterminer à l'avance le caractère « à risque » des situations de reportage. Mais Alain Astarita, le coordinateur Covid pour le Réseau, s'empresse d'évoquer une « procédure à définir » qui risque une fois de plus de devenir un obstacle dans la fourniture effective des équipements de protection. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Visiblement, les FFP2 ont un coût que la direction ne semble pas prête à prendre en charge. Il s'agit pourtant expressément de la protection et de la santé des salariés.

Ceci agace au plus haut point les élus, alors qu'ils demandent l'équipement en FFP2 des équipes de reportage depuis 2020. Combien faudra-t-il de vagues de contaminations, avant que la direction n'assume ses obligations en matière de prévention ?

**Grand débat sur les absences autorisées payées,** Samuel Bignon, le DRH du Réseau France 3, semant la confusion avec la notion d'absences autorisées qui ne dispensent pas pour autant de l'obligation de poser un congé annuel ou une RTTE. Les élus CGT précisent que sur les sites officiels du gouvernement ou des autorités sanitaires les absences autorisées ne sont jamais des congés annuels ou des RTT. Pour les parents de jeunes cas contacts ou dans le cas d'une classe fermée, les salariés de France Télévisions doivent pouvoir obtenir des absences autorisées payées, puisqu'ils ne sont pas éligibles au chômage partiel.

On voit bien qu'une fois encore, la direction est rattrapée par les impacts économiques de la situation. Mais il n'est pas question de faire des économies, nous dit-on...

**Concernant les personnes positives** (avec ou sans symptômes) au Covid, le Dr Mageau a apporté quelques précisions sur la période d'isolement et les conditions de retour. Dans le cas des personnes à jour de leur vaccination, la période d'isolement par défaut est de 7 jours (ramené à 5 jours si test négatif et absence de symptômes depuis 48h), mais de nombreuses personnes sont encore positives au bout de 7 jours. Selon Éric Mageau, si le virus est toujours présent dans l'organisme et peut l'être encore pendant 3 semaines dans certains cas, il ne se réplique plus et ne serait donc plus contaminant, ce qui autorise une sortie d'isolement. Le médecin du travail précise que, de ce fait, il n'est pas utile de refaire un test au bout de 7 jours.

**Quant à la Fabrique,** elle est tout bonnement absente des débats, puisqu'aucun interlocuteur de la DMF n'a daigné nous faire l'honneur de sa présence ou n'a été invité par la direction du Réseau. Aucune info sur la situation et les mesures mises en place. Les élus ont dénoncé la gravité de cet état de fait et le manquement manifeste de la direction de l'entreprise à ses obligations d'information en matière de santé pour les salariés des moyens internes de fabrication. La DMF agit visiblement en toute impunité dans l'entreprise. Philippe Martinetti s'engage à remédier à cette situation pour les prochaines réunions.

## Création du GIE avec Radio-France

Les élus du CSE central ont rendu compte de la réunion extraordinaire du 14 janvier qui a lancé l'information/consultation sur la mise en place d'un groupement d'intérêt économique avec Radio France pour lancer une plateforme numérique commune entre France 3 et France Bleu. La consultation des instances se fait également en parallèle à Radio-France. Le CSEC doit rendre son avis le 4 mars pour un lancement d'une 1ère version de la plateforme fin mars, selon la direction.

Le principe retenu serait un nouveau site internet et une nouvelle appli, en plus des sites existants de France 3 et de France Bleu. Ce nouveau portail portera une nouvelle marque (en cours de finalisation) et une nouvelle URL, mais les contenus continueront à être publiés et référencés sur les sites actuels, afin de ne pas affaiblir l'URL francetvinfo.fr et de ne pas mécontenter France Bleu. Les contenus seront ensuite dupliqués automatiquement sur le nouveau portail, dont on nous dit que l'organisation serait plus inspirée du site de France Bleu que du nôtre, car celui de Radio France mettrait plus en avant la proximité.



Plus d'informations sur le GIE  
dans le compte rendu du CSE central

## Projet régional

Voilà un grand projet stratégique de l'entreprise qu'on ne sait plus bien comment appeler. Les chaînes de plein exercice ? Il n'en aurait jamais été question, nous dit-on. L'inversion du modèle (chaines régionales avec décrochages nationaux) ? Silence poli, la direction regarde ses pompes. Même le mot « régionalisation » est devenu trop ambitieux et contraignant. Désormais, on parle du projet « Proximité », ça c'est bien, ça ne veut rien dire, ça n'engage à rien.

A ce stade, on avance sur un certain nombre d'améliorations du site internet (évolution graphique de l'interface, personnalisation par bassins de vie, meilleur référencement des programmes régionaux, etc.), sur une évolution du journal régional ou sur la poursuite de la politique de captations sportives initiée en 2021.

Côté « régionalisation » de l'antenne, deux régions test (Bretagne et Nouvelle-Aquitaine) jouent les poissons pilote, à coup de PAE et de rediffusion d'émissions le week-end à 15h15. L'ambition est somme toute très limitée, faute de moyens.

Car on en revient toujours là, au nerf de la guerre : les moyens.

Sous la pression répétée des élus, Philippe Martinetti s'est engagé à présenter les éléments chiffrés, de manière transparente, lors de la prochaine réunion de la CASAR, le 10 février.



Tous les détails  
dans le compte-rendu de la CASAR du 13 janvier

## Budget 2022 du réseau régional

Le patron du Réseau se targue d'avoir remporté une victoire budgétaire pour 2022, puisque pour la 1ère fois depuis 10 ans, les effectifs du réseau régional ne vont pas baisser. La notification générale est de 3096,5 ETP pour le Réseau, Corse comprise, soit une augmentation d'1 ETP.

Certes, on saluera le fait que l'hémorragie mortifère ne se poursuive pas cette année, mais cela ne permet pas pour autant de répondre aux enjeux qui sont face à nous.

La direction met en avant un transfert en 2021 de 5,5 ETP du Siège vers le Réseau, mais ces transferts concernent essentiellement la direction du Réseau (par exemple le poste de directeur de la communication régionale, transféré de la direction de la communication à celle du Réseau et occupé par un ancien directeur régional. Ce n'est pas ça qui va aider les régions... En revanche, un redéploiement du poste sur le terrain serait plus utile que des blablabla).

A ce stade, les budgets n'ayant pas été notifiés, il n'est pas possible de connaître la répartition budgétaire entre les différentes régions.

Parmi les objectifs affichés pour 2022 : la mise à l'antenne de 4 nouvelles matinales de France Bleu, un objectif de 10 PAE sport par région sur l'année et une légère hausse du droit de tirage sur la vidéo-mobile de la Fabrique.

Sur ce dernier point, il s'agit de tournages allégés, donc pas forcément avec les cars lourds. Les élus ont demandé qu'une présentation de ces nouveaux dispositifs soit faite par la Fabrique lors de la prochaine CASAR.

## Bordeaux va-t-il déménager ?

Les élus CGT ont eu la surprise de voir publier un appel d'offres portant sur un « accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment pour France 3 Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux et ses environs ».

Le point a donc été inscrit, à leur demande, à l'ordre du jour du CSE.

La direction se défend d'avoir un projet précis à ce stade, mais le directeur de l'immobilier, Olivier Guyon-Sangnier précise que le site de Bordeaux est depuis longtemps identifié comme un site obsolète, énergivore et inadapté à la télévision de demain. Cet accord-cadre, selon lui, vise à être en capacité de répondre très rapidement en cas d'appel à projet lancé par la métropole bordelaise. Selon M. Guyon-Sangnier, la pression foncière est telle que les terrains disponibles sont immédiatement accaparés par les promoteurs. La seule solution pour FTV serait de répondre à un appel à projets lancé par les collectivités locales.

Les élus ont profité des débats pour dénoncer le schéma fonctionnel type de construction des stations régionales, tel qu'il a été modélisé par la direction de l'immobilier et dont le modèle a été la station de Rouen. Les élus veulent pouvoir débattre des choix, aussi bien au niveau des instances de proximité que du CSE.

La direction s'engage à faire, avec les élus et les salariés, un retour d'expérience sur les sites récemment construits, afin d'ajuster les futurs projets.

Interrogé sur la volonté de la direction de faire des opérations financières en revendant des sites en centre-ville, Olivier Guyon-Sangnier affirme que ce ne serait pas le cas à Bordeaux car, selon lui, les droits à construire sur le site sont très limités, ce qui réduirait la valeur du terrain.



Pour plus de détails sur le projet bordelais, voir le communiqué de la CGT en Nouvelle-Aquitaine

## Vie du CSE

**IP de Toulouse.** Le CSE a élu Clément Alet, JRI à Rodez, représentant de proximité de France 3 Midi-Pyrénées, en remplacement de François Ollier, démissionnaire.

**Bien immobilier.** Le CSE a validé la mise en vente d'un studio qu'il possède dans la station d'Artouste, en vallée d'Ossau (Pyrénées-Atlantiques). Cet appartement exigu (23 m2) et vieillissant n'était plus proposé à la location, suite à une 1ère tentative de vente en 2017, du temps de l'ancien CE du pôle Sud-Ouest.

Les salariés l'avaient délaissé car il était peu convivial et se situait dans une petite station de ski en perte de vitesse, dotée de peu de pistes et d'infrastructures.

Un couple d'acheteurs s'est d'ores et déjà manifesté. L'objectif est de parvenir à une signature de la vente au printemps.

## À venir

Prochain CSE : 16 et 17 février

Prochaine CASAR : 10 février.

Le 21 janvier 2022

---

### N'hésitez pas à solliciter vos élu·e·s CGT :

▲ Titulaires :

Élisabeth Braconnier (Besançon), Chantal Frémy (Toulouse), Jean-Hervé Guilcher, secrétaire du CSE (Brest), Annabelle Igier (Reims), Fabienne Labigne (Nantes), William Maunier (Metz), Pierre Mouchel (Bordeaux), Christophe Porro (Marseille), Thierry Pujo (Limoges), Sylvie Samson (Orléans).

▲ Suppléant·e·s :

Delphine Collin (Poitiers), Karine Cévaër (Rennes), Rabéa Chakir-Tréboss (Bordeaux), Danilo Comodi (Le Havre), Philippe Conte (Grenoble), Isabelle Debraye (Amiens), Laurent Faure (La Fabrique, Toulouse), Claire Lacroix (Marseille), Thomas Raoult (La Fabrique, Rennes), Frédéric Rinauro (Montpellier).

▲ Représentant syndical : Pascal Percie du Sert (La Fabrique, Lyon).



# Compte-Rendu de la CSSCT Extraordinaire/Covid-19

Réunion du 5 janvier 2021

**Présents pour la direction :** Philippe Martinetti (président de la CSSCT, directeur du Réseau France 3), Samuel Bignon (DRH du Réseau France 3), Nathalie Dené (responsable du développement de la ligne managériale et de la Santé et Qualité de Vie au Travail du Réseau)

**Présents pour la CSSCT :** Karine Cévaër (rapporteuse), Rabéa Chakir-Trébosc, Bruno Espalieu, François Ollier (excusé), Olivier Mélinand, Laurence Romet.

**Invités de la direction :** Dr Eric Mageau (médecin du travail FTV), Alain Astarita (référént Covid dans le Réseau), Henri Disdier (responsable règlementations et sécurité), Jean-Michel Seybald (coordinateur des sites du centre d'exploitation nord, animateur Prévention Sécurité et référént Covid, de la DMF), Michaël Friederich (directeur de l'exploitation du Réseau)

***Préambule :*** en guise d'introduction à cette première réunion de l'année 2022, Philippe Martinetti réitère son attachement au dialogue avec cette commission dédiée à la santé et aux conditions de travail. Le directeur sait que les situations ne s'améliorent pas aussi vite que les élus le souhaiteraient mais il nous assure de son écoute et de sa volonté de travailler ensemble. Pour finir son propos, il tient à préciser que le plan de continuité de l'activité (PCA), dont il est question aujourd'hui, n'a jamais eu pour objectif de faire des économies mais de préserver la sécurité des salariés. Selon les élus de nombreux éléments laissent penser le contraire.

## Plan de continuité de l'activité et mesures sanitaires

### Mutualisations des éditions

Avec la mise à jour du PCA, le télétravail imposé et les limitations d'effectifs sur les sites sont de retour. Pour agir au plus vite, le directeur de l'exploitation a repris les jauges en vigueur l'an dernier. Et comme en 2020/2021, les journaux sont mutualisés excepté ceux des locales. Même sort pour « Dimanche en politique ». Quant à la tranche du 18h30, elle s'arrête



provisoirement, au profit de France 3 Sat, ainsi que « Vous êtes formidable », sauf s'il y a des marbres à diffuser. En revanche, les émissions effectuées par la Fabrique, comme Littoral par exemple, perdurent car la direction des moyens internes de fabrication ne souhaite pas freiner son activité pour se conformer aux commandes de ses clients. Ce deux poids deux mesures entre ces établissements de la même entreprise qui vivent la même crise sanitaire, ne peut que nous étonner.

**La direction justifie la mutualisation dans le Réseau par le souci de préserver l'antenne qui pourrait être mise péril par la forte contagiosité du variant omicron ;** parmi les salariés de régions, on dénombre 125 cas Covid et 91 cas contact entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 5 janvier.

Hélas, nous n'obtiendrons pas les chiffres des autres établissements de France Télévisions qui auraient pu nous permettre de comparer les situations. Car l'un des problèmes soulevés par les personnels, c'est la différence de traitement avec le Siège, les Outremer et la Fabrique qui n'affichent pour l'instant aucune mesure supplémentaire par rapport à décembre. **Cette disparité incite les salariés à penser que le Réseau reste la source d'économie préférée de la direction générale.** Philippe Martinetti s'inscrit en faux et affirme que ce choix n'est absolument pas dicté pas des objectifs économiques ; par ailleurs le PCA sera réétudié chaque semaine selon l'évolution de la pandémie, nous dit-il.

Mais alors, si la motivation n'est pas économique, comment la direction centrale peut-elle encore faire de telles erreurs de psychologie vis-à-vis des salariés des régions ?

Comment la direction peut-elle expliquer aux salariés que le Réseau, appartenant à une entreprise identifiée comme « opérateur d'importance vitale », est réduit à la portion congrue à l'heure où les cafés, restaurants et autres commerces restent ouverts ? Quel regard le public et les politiques vont-ils porter sur les régions de France 3 ? Comment expliquer que des formations reste programmées en présentiel ? Comment justifier que cette « intention » de préserver les salariés risque en fait de leur nuire, en ne planifiant par exemple qu'une seule scripte et qu'un seul OPS pour gérer le JT grande région ? Ou a contrario, en laissant de côté éclairagistes et OPV déjà mis à mal, qui pourraient exercer pourtant leur activité à l'extérieur en renouvelant les banques d'images ?

**Nous avons déjà exprimé tout cela en 2020. La direction du Réseau prend note de ces remarques sur les PTA et retient la proposition pour les OPV et les éclairagistes.**

La CSSCT alerte sur les conséquences psycho-sociales d'une telle décision sur certains collectifs. **Perte de sens, épuisement, rupture de confiance avec la direction, manque de reconnaissance, qualité empêchée, sentiment d'inutilité, crainte de la privatisation... les risques qui en découlent sont évidents.** Pourtant, le protocole national précise bien que la mise en œuvre des règles anti-Covid ne doit pas générer d'autres risques professionnels.

Par ailleurs, tandis que le protocole national incite fortement les entreprises à associer les représentants du personnel, **on constate que la direction centrale a décrété ce PCA unilatéralement,** sans même en discuter avec les médecins du travail. Étonnant lorsqu'on prétend vouloir protéger la santé avant tout. La CSSCT est consciente de la gravité de la situation sanitaire, mais combien de fois devra-t-elle répéter qu'une politique préventive se construit avec et non contre les salariés ? Décidément, le central n'apprend pas de ses erreurs.



**Les élus de la CSSCT considèrent qu'il serait très préférable que les directions régionales puissent, en collaboration avec les représentants de proximité, décider de leurs actions et de leurs jauges en fonction de leur situation respective.**

Fin décembre les antennes de Dijon et de Besançon ont bien été capables de mutualiser rapidement leurs journaux à cause de cas Covid. De nombreux salariés nous ont remonté leur sentiment d'être infantilisés par la Présidence, qui en matière de risque psycho-social se préoccupe peu de leur santé.

Quant aux CDD qui vont perdre des contrats de travail, le DRH indique que tout contrat promis par écrit, mail ou sms, sera honoré. Mais quid de la plupart des contrats qui sont prévus à l'oral ? Les élus demandent à ce qu'ils soient aussi pris en compte.

### **Évolution des mesures barrières**

Le Dr Mageau précise que tous les gestes barrières, qui ont fait l'objet d'un certain relâchement ces derniers mois, restent primordiaux. Si le variant Omicron apparaît un peu moins dangereux que le Delta, toujours présent, il est en revanche beaucoup plus contagieux. Ces consignes font l'objet d'un affichage sur site. Hélas, certains listings sont anciens et ne précisent pas la nécessité de perches à micro en reportage ou l'importance de l'aération des locaux.

**Interrogé sur la différence entre les masques chirurgicaux et FFP2, le médecin du travail affirme tout d'abord qu'un bon masque est un masque bien porté ;** néanmoins, il est clair que le masque FFP2 filtre mieux que le masque chirurgical, mais il s'avère moins confortable pour de nombreuses personnes. Elles pourraient donc être tentées de l'enlever plus souvent, ce qu'il faut éviter. **Cependant, la CSSCT souhaiterait que la direction mette des FFP2 à disposition des salariés afin qu'ils puissent choisir selon leur situation de travail.** C'est déjà le cas pour les équipes de reportages et les maquilleuses suite aux demandes des élus mais il faudrait élargir à tout le personnel.

De plus, les consignes gouvernementales peuvent changer très vite à ce sujet ; **il serait souhaitable que la direction de la sécurité anticipe ses commandes de FFP2 afin de ne pas être confrontée au même retard que pour les autotests, toujours pas distribués faute de procédure établie.**

**Idem pour les capteurs de CO2, que nous demandons depuis mai 2021.** Seules quelques antennes et locales les ont reçus pour l'instant. Qui plus est, leur utilisation ne semble pas conforme à l'engagement de Philippe Martinetti pris lors de la CSSCT de début novembre. A l'époque, la direction de l'exploitation envisageait d'utiliser ces appareils uniquement pour alimenter un futur système central de mesure, mettant de côté leur capacité d'alerte immédiate sur les concentrations d'air éventuellement contaminé, qui était à la base l'objectif de notre demande.

Lors de cette réunion, **le directeur du Réseau avait souscrit à cette requête et au fait que les représentants de proximité seraient associés à la mise en place des capteurs.**



Malgré cela, aujourd'hui, le retour de plusieurs RP nous montre que ce message n'a pas été transmis sur le terrain, sauf à Toulouse, mais par le biais les élus visiblement. A Amiens, l'alarme visuelle d'un capteur dans une salle de formation n'a entraîné aucune action corrective. Incroyable. **Philippe Martinetti affirme vouloir y remédier.**

Par ailleurs, puisque l'entreprise refuse d'en acheter plus malgré notre demande l'an dernier, nous pensons qu'il serait judicieux de les déplacer en fonction des lieux susceptibles d'accueillir plusieurs salariés. A Rennes, le capteur reste près de la table de rédaction qui se vide après 9h30. Pourquoi ne pas le transporter en mixage ou en régie, ou en salle de formation afin d'étendre son utilité ?

Quant **aux centrales de traitement d'air**, sachant que plusieurs climatisations en plateau, en régie ou en zones tertiaires ne fonctionnent pas avec 100% d'air neuf, nous demandons si l'installation de filtres HEPA selon la norme EN 1822-1 (haute efficacité) a été enfin envisagée vu la haute circulation d'Omicron. Michaël Friederich nous répond que cette option n'a pas encore été tranchée. **Rappelons que nous avons déjà posé la question en septembre 2020...**

Ces filtres nous sembleraient surtout utiles pour les studios où les salariés et invités ne portent pas de masques. Le médecin stipule que les plexiglas dans une pièce mal ventilée n'empêchent pas la contamination par aérosols si l'on est sans masque. Un local bien aéré, c'est un local dont l'atmosphère contient moins de 800 ppm (partie par million) de CO2 ; au-dessus de cette limite, les capteurs le signalent.

### **Évolution des règles d'isolement et types d'absence**

Le Dr Mageau détaille les conditions d'isolement qui ont été modifiées.

**Les cas positifs**, parmi les salariés vaccinés (conformes au passe sanitaire), ne s'isolent plus 10 mais 7 jours. Voire 5 jours si le test apparaît négatif et s'il n'y a plus de symptômes depuis 48h. Les personnes non vaccinées (ou avec un schéma incomplet) restent à 10 jours d'isolement, ou plus, évidemment, si la maladie persiste. Toutefois, elles peuvent sortir de l'isolement au bout de 7 jours si elles ont un test PCR ou antigénique négatif ou plus de symptômes depuis 48 h.

**Les cas contacts**, parmi les salariés vaccinés, ne s'isolent pas. Mais ils doivent procéder à un autotest J+2 et j+4 après le contact ; si le cas positif est au foyer, le cas contact fera un autotest à J+2 et J+4 après la guérison de la personne au bout de 7 jours d'isolement. Les non vaccinés, eux, s'isolent 7 jours et réalisent un test avant de reprendre. **Cas positif ou cas contact, le salarié bénéficie d'un arrêt de travail indemnisé par la sécurité social.**

**Concernant les absences :**

- Dues à la mutualisation des antennes : les salariés qui sont mis en disponibilité sont en absence autorisée payée mais sont mobilisables si besoin. La génération de leur RTT ne sera pas entamée comme la CSSCT l'avait demandé en 2020.



- Dues à une classe fermée ou un enfant cas contact de moins de 16 ans : selon la RH on doit vous poser vos RTTE déjà générées et le reste des jours d'absence sera posé en congés annuels. Sauf télétravail possible. Mais selon le site Ameli.fr, le salarié a le droit à un arrêt de travail dérogatoire. La direction doit vérifier.
- Dues à un enfant malade du Covid : selon la RH vous avez le droit à votre « congé enfant malade » et des jours d'absence autorisée payée ; mais selon le site de la sécu, vous pouvez aussi bénéficier d'un arrêt de travail.
- Dues à des critères de vulnérabilité si le télétravail est impossible : vous pouvez obtenir un certificat d'isolement du médecin qui vous permettra d'être en absence autorisée payée.
- Dues à un statut de grande vulnérabilité régi par le décret du 9 septembre 2021 (fortement immunodéprimé) : vous bénéficiez d'une absence autorisée payée voire d'un arrêt de travail par le médecin traitant.

En revanche, les salariés parents ou conjoints de personnes en grande vulnérabilité n'ont pas le droit aux absences autorisées payées. **La CSSCT demande que l'entreprise remédie à cela. Le médecin du travail va remonter cette demande avec l'aval du directeur du Réseau.**

## #4

### Réunion du 13 janvier 2022

**Présents :** Karine Cévaër, Hervé Colosio, Amélie Douay, Emeline Droxler, Bruno Espalieu, Myriam Figureau, Jean-Hervé Guilcher (secrétaire de la CASAR), Claire Lacroix, Laurent Maas, Béatrice Mariani, Olivier Mélinand.

**Pour la direction :** Samuel Bignon (DRH du réseau France 3), Rafaèle Bourgier (Pôle conseil et accompagnement de FTV), Marie-Laurence Ferracci (chargée de mission au Secrétariat général du réseau France 3), Fabrice Goll (directeur du sport régional), Frédérique-Marie Lamouret (directrice du numérique régional), Estelle Laurent (coordinatrice de la production de NoA), Laurent Le Mouillour (délégué antennes et contenus de France 3 Bretagne), Encarna Marquez (directrice du numérique de FTV), Philippe Martinetti (président de la CASAR), Jacques Paté (délégué à la coordination des antennes régionales), Christophe Poullain (adjoint à la directrice de l'info régionale), Xavier Riboulet (directeur du projet Proximité), Isabelle Staes (directrice de l'information régionale), Delphine Vialanet (directrice par intérim de France 3 Nouvelle-Aquitaine).

### Fonctionnement de la CASAR

Les représentants du personnel ont réaffirmé la nécessité d'aborder, de manière transparente, la question des moyens au sein de la CASAR.

Afin de permettre des échanges constructifs et argumentés, les membres de la commission doivent pouvoir disposer des tableaux de potentiel par antenne, afin d'évaluer les arbitrages en termes de moyens, la charge de travail, les éventuels potentiels.

Les représentants du personnel rappellent que l'accord de méthode du 25 juin 2021 confie à la CASAR un rôle d'anticipation et de prévention des risques professionnels, ce qui implique de disposer des éléments chiffrés permettant de les appréhender.

### Programmation et production des deux régions test

Sur le papier, deux régions devaient, en éclaireurs, tester la régionalisation de nouveaux créneaux : une grande région (Nouvelle-Aquitaine) et une région mono-antenne (la Bretagne).



Dans un premier temps, la Nouvelle-Aquitaine avait envisagé de lancer des programmes sur l'après-midi (14-15h), mais elle y a rapidement renoncé, faute de moyens, pour s'orienter vers des diffusions le samedi et le dimanche après-midi.

Les deux régions sont sur cette approche et deux créneaux sont désormais privilégiés pour les décrochages régionaux, le samedi à 15h15, en plus du créneau du dimanche 15h15, déjà utilisé depuis un an pour des captations sportives.

Jacques Pâté précise que c'est le résultat d'une négociation, en parallèle, entre la direction du Réseau et la direction des antennes et des programmes, afin que les régions puissent décrocher facilement sur le 15h15 le week-end, autour d'événements ayant trait à la culture, au sport, au patrimoine. L'idée est d'y diffuser des magazines coproduits ou d'y faire des PAE.

Actuellement, l'antenne nationale diffuse à cette heure-là deux numéros des *Carnets de Julie* (un inédit suivi d'une rediff), en alternance avec *Ma vie d'après* (un inédit + une rediff).

Selon les études, le public présent à cette heure-là est âgé (en moyenne 68 ans) et compte moins de 3% d'actifs. La moyenne d'audience sur la case au niveau national est de 780 000 téléspectateurs (7,3% de PDA). Actuellement, la Nouvelle-Aquitaine fait un meilleur score moyen (7,8% pour 90 000 téléspectateurs) alors que la Bretagne est en dessous (5,3% pour 26 000 téléspectateurs).

La direction artistique travaille sur l'habillage de ces décrochages spéciaux qui s'appelleront *Week-end Bretagne* ou *Week-end Nouvelle-Aquitaine*.

La coordination des antennes régionales (CAR) dispose d'une enveloppe de 2,2 M€ destinée à abonder le financement de telle ou telle opération, sur demande des délégués antennes et contenus (DAC) ou des administrateurs, sur décision d'un comité de lecture<sup>1</sup>. La somme peut aller de 5000 € (petite PAE de sport) à 50 000 € (collection documentaire) selon les projets. Les porteurs des projets à financer doivent présenter leur objectif éditorial, sa durée, les moyens techniques retenus, les innovations mises en œuvre et les impacts attendus en termes d'audience.

Côté sémantique, on notera que les choses ont évolué : on ne parle plus de régionalisation mais du projet « Proximité ». Le Diable se loge dans les détails et on notera ce que ce terme a de moins engageant qu'une démarche de régionalisation.

Un 1<sup>er</sup> bilan des deux régions test doit être fait au début de l'été.

## Nouvelle Aquitaine

La directrice régionale par intérim présente les programmations à venir à la façon d'une conférence de presse de rentrée. Les élus regrettent, une fois de plus, que le document ne présente pas les informations organisationnelles et économiques (moyens, coûts, etc.).

---

<sup>1</sup> Le comité de lecture est actuellement composé de Claire Combes, Stéphanie Faure-Crezé (programmation régionale), Olivier Daube, Caroline Laub (administratrice du Réseau), parfois Philippe Martinetti. Xavier Riboulet devrait rejoindre ce comité.



La programmation du samedi, qui doit démarrer en février, tourne autour de quelques PAE (Opéra, salon de l'agriculture), de rediffusions de magazines produits par NoA ou par l'antenne régionale (émission maritime NoA sur Mer, émission sur la culture du surf Olotua) et d'émissions fabriquées par le privé (*Popex*, émission tournée avec les codes des jeune ou *Décalage horaire*, autour des Néo-aquitains expatriés).

Le dimanche, des diffusions sportives (Jumping de Bordeaux, rugby, natation), avec une longueur d'avance sur les autres régions, grâce à la représentation du sport handicapé, par exemple (natation, tennis de table en prévision).

Par effet de ricochet, le samedi matin, en lieu et place d'Inatua et de Noa sur Mer, diffusion d'In Flu, un magazine sur l'Europe en langue régionale, ainsi que des magazines de découvertes (sans plus de précision).

## Bretagne

Le délégué aux antennes et contenus de France 3 Bretagne présente les axes de la programmation qui ciblent, là encore, les créneaux de 15h15 le week-end, autour de la culture et du sport (épreuves cyclistes, les Gras de Douarnenez (carnaval), manifestations liées à la culture bretonne ou patrimoniales, etc.). Là encore la programmation de la case alterne entre les diffusions et rediffusions de l'émission musicale coproduite *Aber Road* et de PAE.

En termes de fabrication, si la plupart des PAE doivent être fabriquées en interne ou avec les moyens de la Fabrique, l'émission *Aber Road* est fabriquée avec des moyens privés (Bleu Iroise Arsenal) et de la Fabrique. Un seul OPS de l'antenne y est associé.

Le DAC évoque une nouvelle offre de moyens techniques, évolutifs, présentée par la Fabrique. Les élus en demanderont la présentation lors d'une prochaine commission.

## Remarques des élus

Les élus notent que l'objectif affiché de faire une PAE par mois représente un grand retour en arrière, puisque ce fut l'objectif mis en avant, il y a une dizaine d'années, pour justifier la suppression d'un certain nombre d'émissions régulières. Présenter de nouveau cet objectif comme une des avancées de la « Proximité » illustre à quel point les régions ont perdu sur la période.

La difficulté est accrue par le fait que, désormais, les régions ne disposent plus des moyens techniques qui permettaient à l'époque de fabriquer une large palette d'émissions. Le matériel a été laissé en obsolescence ou il a été remplacé par des moyens de mauvaise qualité (exemple, les HF).

Les élus dénoncent le fait que le réseau régional soit équipé de matériel de moins bonne qualité qu'au national.

Concernant les PAE, où l'on scrute l'audience régionale par rapport à celle des cases que l'on occulte, les élus demandent qu'on puisse comparer les moyens mis en œuvre, en plus de



l'audience. Car il serait inacceptable de reprocher aux régions des audiences décevantes, si les moyens mis en œuvre n'ont rien de comparable.

## Bilan des captations sportives 2021

Sur l'année 2021, le réseau régional a diffusé 75 PAE sportives. En haut du podium, le cyclisme, suivi du basket masculin (Pro A / Pro B).

En tête des régions, la Bretagne (16 PAE sportives), suivie de PACA (13) et du Grand-Est (11). De son côté, NoA a diffusé 70 directs de sport.

Côté fabrication, 30% des opérations ont été faites avec les moyens internes des antennes (CCR, VPTL, régies fly, VMIX) et 40% ont été faites par la Fabrique, soit 70% en interne à France Télévisions. Les 30% restants sont des prestations privées.

Côté éditorial, les moyens sont 100% internes, selon la direction.

Les élus souhaitent un bilan détaillé des PAE sportives, en termes de moyens humains et techniques.

Pour 2022, 60 directs sont déjà prévus. La direction des sports se félicite du nouveau créneau du samedi qui offrira plus de marge pour la diffusion des compétitions qu'on n'arrivait pas à diffuser le dimanche à 15h15. Une programmation qui fait plus de place au sport féminin et au handisport (en Nouvelle Aquitaine).

Actuellement, lors des PAE sportives, FTV fait systématiquement appel à un prestataire privé, Tango Delta pour l'habillage du sport. Selon la direction cette société est spécialisée dans le traitement et la mise en force des statistiques sportives pour leur mise à l'antenne.

Les élus militent pour une internalisation du savoir-faire, via l'acquisition des technologies et le plan de développement des compétences.

Même remarque pour l'utilisation des serveurs de ralentis (LSM) pour lesquels on est souvent obligés de recourir, soit à la Fabrique, soit au privé. La direction précise cependant qu'on peut faire du ralenti avec d'autres outils comme le VMIX, comme c'est le cas à Marseille.

Philippe Martinetti propose d'étudier la piste de l'internalisation du savoir-faire.

## Avancée du projet numérique de proximité

La direction continue à décliner la feuille de route numérique présentée lors de la 1<sup>re</sup> réunion de la CASAR (23 septembre 2021).

De 1<sup>res</sup> évolutions de l'interface graphique ont été effectuées, afin de mettre en avant une ébauche de bassins de vie (pour l'instant réduite aux principales villes, le temps de définir le bon niveau de maillage entre les attentes du public et notre capacité à les alimenter), la rubrique #onvoursépond et d'épurer un peu les homepages régionales.



Des pilotes sont en cours sur le traitement des élections présidentielles, en Grand-Est, Centre-Val de Loire et PACA, pour développer chroniques et papiers longs sur des questions de société.

Sur les autres sujets éditoriaux, des ateliers sont en cours.

Côté back-office, le basculement de Drupal vers PIC devait être terminé le 15 janvier, mais la crise sanitaire et un problème technique ont retardé les choses jusqu'à nouvel ordre. Selon la direction, l'objectif est de retarder la bascule au maximum, afin de prendre également en compte les retards dans l'approvisionnement en matériel.

De leur côté, les régions Grand-Est et Pays de la Loire travaillent sur l'amélioration du référencement des contenus programmes hébergés sur France.tv et mis en ligne via Argos.

Selon la direction, la mise en place du GIE n'impacte pas ce calendrier. Cependant, les ateliers se font désormais avec les équipes de France Bleu.

Sur l'architecture retenue pour le futur média de la proximité, la directrice du Numérique, Encarna Marquez précise qu'il y aura un site internet et une appli, en plus des sites existants. Il s'agit d'une solution de compromis et de « petits pas » entre les deux entreprises.

France Bleu conservera son site internet et ses outils de back office, France Télévisions conservera son architecture de sites régionaux sous l'ombrelle francetvinfo.fr, alimentés par le backoffice PIC. Les contenus seront automatiquement dupliqués sur le futur portail qui portera le nom de la marque choisie par FTV et Radio-France et qui disposera de sa propre URL. La direction évoque une éditorialisation des contenus sur le nouveau portail, sans qu'on sache quels salariés seront chargés de ce travail.

Si les contenus régionaux de FTV resteront indexés – et donc référencés dans les moteurs de recherche – sous l'URL francetvinfo.fr, à moyen terme la nouvelle URL risque de siphonner un peu l'audience de franceinfo, si elle devient un site de destination où les gens se rendent spontanément pour obtenir des infos et contenus sur la proximité. Mais selon Encarna Marquez, une nouvelle marque met du temps à s'installer.

Côté politique de recrutement de profils spécialisés, la direction dit travailler à des fiches de postes pour les alternants et CDD d'été. Selon Frédérique-Marie Lamouret, FTV doit rapprocher sa politique de celle des écoles qui forment notamment des journalistes spécialisés en multimédia et non pas des journalistes polyvalents.

### Remarques des élus

Sur toutes les évolutions déjà actées, les élus déplorent, comme pour la refonte des JT, le manque de concertation avec les personnels travaillant sur le numérique. Une nouvelle fois, ils interrogent l'organisation du numérique, peu lisible et dont les nouveautés s'imposent aux contributeurs, notamment les journalistes, sans partage ni explication. Ce n'est pas comme cela que la direction du Réseau pourra embarquer les salariés dans ce qui est présenté comme la locomotive du projet de proximité.



Une fois de plus, les élus regrettent de n'avoir aucune information sur les moyens techniques et humains mobilisés pour fabriquer les pilotes autour de la Présidentielle. Quand on lit le cahier des charges du dispositif récupéré auprès d'une antenne, on s'aperçoit que la charge de travail sera importante. Combien de salariés et combien de temps seront dédiés à ce nouveau mode de traitement des élections ? Nous demandons à la direction de nous fournir les réponses à ces questions.

Toujours dans la perspective de maîtriser les risques professionnels, les élus s'interrogent sur la manière dont seront identifiés les contenus relevant des programmes et les articles journalistiques, afin d'éviter les tensions qui pourraient naître au sein des collectifs, mais aussi pour que les internautes soient clairement informés de la qualité de l'auteur du contenu. La question ne semble pas encore tranchée.

## Réflexion autour de l'évolution des JTR

Le chantier autour de l'évolution des journaux s'est poursuivi au sein des ateliers réunissant cadres de rédaction, présentateurs et responsables d'édition. La direction met en avant 80 journalistes impliqués, alors que les représentants du personnel déplorent que ces ateliers n'aient pas associé le plus grand nombre et notamment les journalistes de terrain, voire les autres salariés. D'ailleurs, Philippe Martinetti évoque bien un « travail en chambre ».

Pour la directrice de l'information régionale, Isabelle Staes, c'est le rôle des rédacteurs en chef d'animer leurs rédactions, ils ont une responsabilité éditoriale. La démarche, selon elle, n'est pas une « grande consultation » mais une « réflexion » partagée à date dans la moitié des rédactions, afin, dit-elle de « recueillir les réflexions, les remarques qui pourraient enrichir les propositions déjà faites ».

Pour les élus, ce n'est pas avec une méthode descendante qu'on motive les salariés et qu'on les implique. Ce n'est pas non plus de cette manière qu'on suscite de nouvelles idées.

Les pistes mises en avant sont censées être vues comme une boîte à outils autour de 5 axes :

- La proximité
- Les nouveaux outils
- L'interactivité avec le public
- La convergence avec le numérique
- La dynamique éditoriale dans la construction des JT

Dans les grandes lignes, ce qui ressort, ce sont des recettes déjà existantes : beaucoup d'immersion et de feuillets, des invités, des directs avivest, des choix éditoriaux plus affirmés (choix d'un même sujet traité avec 3 entrées), implication des téléspectateurs (implication des ados dans le cadre de l'éducation aux médias, carte blanche à certains citoyens...), éditions en extérieur, aller à la rencontre des citoyens et des initiatives, retour sur des événements plus froids.

Sur la forme, une mise en image moins figée, avec moins d'experts, une écriture des plateaux plus inclusive (vous/nous), du témoignage en direct, chez les gens, de l'immersion, l'utilisation



des codes du numérique (face cam, formats carrés), l'utilisation des écrans tactile et passerelle avec le numérique, en répondant par exemple sur le plateau à des questions posées sur #onvoursrépond.

Au rang des nouveaux outils mis en avant, l'écran tactile est paraît-il plébiscité par la plupart des responsables éditoriaux. La direction évoque également les UTS, mojo et boîtiers photographiques (reflex notamment). La direction évoque également la possibilité d'utiliser les drones en interne, ce que réclament, de manière récurrente, les élus.

### Remarques des élus

Les élus déplorent le fait que ces orientations laissent de moins en moins de place au reportage et à l'image, seuls à même d'apporter un autre regard et une valeur ajoutée par rapport à la radio ou à la presse écrite.

Par ailleurs le recours aux codes du numérique (image carrée ou verticale) abaisse progressivement l'exigence en termes de qualité d'image et dégrade progressivement le rendu antenne.

L'utilisation de nouveaux outils doit impérativement faire l'objet d'un plan de formation.

Les représentants du personnel déplorent la disparité de moyens entre les régions et le national qui aboutit à la frustration des équipes régionale, voire à un sentiment de honte sur le rendu de ce qu'ils fabriquent (difficulté à recourir à des images de drones, infographie de mauvaise qualité via des logiciels automatisés, bannissement des micros HF sur les plateaux lors de la mise en place des nouveaux décors, etc.). Les salariés de la télévision régionale ont le sentiment qu'ils subissent un plafond de verre sur l'exigence, les moyens et la qualité.

## Expérimentation de Strasbourg

Faute de temps, la commission n'a pas traité la question de l'expérimentation de Strasbourg qui est donc reportée à la prochaine réunion de la CASAR.

Le secrétaire de la CASAR  
Jean-Hervé Guilcher  
17 janvier 2022